Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260924-DEL2026_130M-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :27
présents :23
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-quatre septembre le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan)dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

RENATURATION DES COURS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE RENAUDEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PST

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Clarisse,M. BARON Christophe,M. BLOSSIER Thomas,Mme BOCQ Florence,Mme COYAC Emmanuelle,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,M. HEMERY Didier, M. JOLY Pierre-Alexandre, M.LE FOL Yoann, M. LE LIEVRE Jérôme, M. LEBRUN Jean-Lou,Mme MAHE Séverine,Mme MAUVOISIN Marie-Hélène,M. MEHAT Damien, Mme MORAND Anna, M.PANHALEUX Dominique,Mme POTIER Floriane,Mme SCHOTT Virginie, M. SEILLER Michel,M. SOURDRIL Maximilien, Mme VANDEKERKHOVE Christine.

Mme BAUDU Nolwenn donne procuration à Mme ALLARD Clarisse
Mme CAILLET Angélique donne procuration à Mme COYAC Emmanuelle
Mme RENOU-COLMONT Dominique donne procuration à Mme MAUVOISIN Marie-Hélène
Mme ROBIC Catherine donne procuration à M. MARY Jean-François

Secrétaire de séance : Mme SCHOTT Virginie

Rapport de Monsieur Yoann LE FOL, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, culture et médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-10, L. 2121-14, L. 2121-15, L. 2121-17, L. 2121-29, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 150 000 € HT établie dans le cadre du projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire ;

Vu le projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire portant sur la cour élémentaire et la cour maternelle ;

Monsieur Yoann LE FOL expose que dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie des élèves, la commune d'Allaire a engagé un projet de renaturation des cours de son école publique. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de désimperméabilisation des sols, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de reconnexion des enfants à la nature.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260924-DEL2026_130M-DE

Le projet concerne la cour élémentaire et la cour maternelle et comprend notamment les aménagements suivants :
• **Pour la cour élémentaire** : création d'espaces sportifs (mini terrain de foot/hand, panier de basket, traversée d'escalade), d'un espace « aventure et imaginaire » avec parcours d'obstacles et plantations d'arbres, d'un îlot de fraîcheur avec tables de convivialité et plantations, d'une classe extérieure avec mini-gradins, d'un espace potager pédagogique, d'un espace calme et lecture, et d'un circuit de billes ;
• **Pour la cour maternelle** : aménagement d'un espace mobilité avec circuit draisienne/trottinettes, d'un espace « aventure et imaginaire » avec parcours d'équilibre, cabane, bacs à sable et murs sensoriels, et d'un espace calme et expression graphique avec sols amortisseurs en copeaux.
L'ensemble de ces aménagements vise à désimperméabiliser les sols, à apporter de la fraîcheur par le végétal, à diversifier les usages et à favoriser le développement de la biodiversité au sein des espaces scolaires.

Le coût prévisionnel total du projet est estimé à **150 000 € HT**

Le Plan de financement est le suivant :

Désignation	**Montant HT**	**Financeurs**	**Montant**
Travaux	*150 000.00*	*PST Département 20%*	*30 000.00 €*
		Fonds de concours Redon Agglomération	*14 615.50 €*
		Autofinancement	*105 384.50 €*
TOTAL	**150 000.00**	**TOTAL**	**150 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire, tel que présenté, pour un montant prévisionnel estimé à 150 0000,00 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services du département pour le financement des travaux de renaturation des cours de l'école publique d'Allaire.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, actes et pièces nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subvention et, le cas échéant, à la conclusion de la convention d'attribution de subvention afférente.**
- **De s'engager à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, dans les conditions fixées par le plan de financement définitif de l'opération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Virginie SCHOTT

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie d'Allaire MORBIHAN